# CONCESSION DE SERVICE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'APPONTEMENT PAQUEBOT DE GAMBSHEIM

## Présentation générale du projet

## I. Historique, positionnement et contexte du projet

### 1. Contexte

La croisière fluviale à bord de paquebots est née au milieu du XXe siècle en Europe sur le bassin Rhin-Main-Danube. Aujourd'hui encore, ce bassin est moteur sur ce produit à l'échelle européenne : la flotte continue de croître [1] et les compagnies sont en demande d'appontements plus qualitatifs sur l'itinéraire afin de permettre le développement de leur activité et de diversifier l'offre d'excursions proposées. Le Rhin supérieur constitue un des maillons de ce bassin.

Sur ce bassin comme sur les autres, les unités traditionnelles de 110 mètres sont peu à peu remplacées par des unités de 135 mètres et les croisières se thématisent progressivement pour permettre aux compagnies de se différencier les unes des autres, d'élargir leur positionnement pour conquérir de nouveaux marchés et de garantir à la clientèle d'habitués, déjà venue en croisière sur le bassin, de nouveaux circuits.

Le Rhin supérieur constitue un axe majeur de navigation européenne, avec un trafic croissant de croisières fluviales en hausse depuis les années 2000 (annexe 1).

L'Europe représente la première zone mondiale de croisière fluviale, plus de 40 % de la flotte mondiale y est concentrée. La flotte de croisière fluviale opérant en Europe est restée stable avec 408 bâtiments. Si sept nouveaux bateaux de croisière fluviale sont arrivés sur le marché en 2024, sept en ont été retirés.

La majorité des bateaux européens naviguent sur le Rhin (axe central), le Danube et le réseau Rhin–Main–Danube. À lui seul, le Rhin concentre plus de 250 navires.
En 2024, le secteur européen de la croisière fluviale a connu un regain de croissance, affichant une augmentation du nombre de passagers et du chiffre d'affaires.
*(Plus de détails sur les tendances du marché en Annexe 1)*

### 2. Enjeux

a. Développement de la voie d'eau et de ses usages

En tant qu'acteur majeur de la voie d'eau, Voies navigables de France a pour ambition stratégique d'en développer les usages afin de valoriser le domaine public fluvial.

Cette stratégie s'inscrit dans une logique :
- de soutien aux territoires et aux acteurs économiques et institutionnels, pour cela VNF fédère et anime le réseau des acteurs de la filière touristique de la destination 'Rhin Alsace',
- de modernisation du réseau des appontements pour plus de services aux compagnies tout en contribuant à un tourisme fluvial bas carbone lors des escales.

Ainsi, et face à l'essor des croisières fluviales, la Direction Territoriale de Voies navigables de France de Strasbourg a réalisé en 2018 en lien avec EDF un schéma directeur pour l'implantation d'appontements pour paquebots fluviaux sur le Rhin sur la section entre Lauterbourg et Bâle.

[1] Rapport annuel 2025 CCNR_om25_II_fr.pdf

Ce schéma préconise le renouvellement et la modernisation des appontements, selon un modèle concessif, visant à structurer et à améliorer l'offre d'escales sur la rive française du Rhin en veillant à :

- Proposer un modèle d'escales publiques qui se fonde sur l'utilisation mutualisée des appontements par les différentes compagnies, pour une optimisation des investissements et pour assurer l'accueil de toutes les compagnies et de tous les opérateurs ;

- Améliorer la qualité de services des appontements et des conditions d'accueil des compagnies et des croisiéristes,
    - Fiabilité et disponibilité des équipements,
    - Électrification à quai,
    - Alimentation en eau lorsque cela est possible et pertinent,
    - Sécurité des opérations d'escales,
    - Stationnement, accès routier pour les cars de tourisme,
    - Gestion des déchets,
    - Incluant idéalement le développement de prestations d'accompagnement aux équipes des paquebots amarrés,

b. Structuration de l'offre

À ce jour, l'offre d'escales publiques sur la rive française du Rhin reste concentrée sur quelques sites structurés notamment sur la section Bâle – Strasbourg, (hors les Ports de Strasbourg) sur les sites de Vogelgrun, Volgelsheim (en cours), et Huningue.

**Le schéma directeur oriente VNF vers la création d'un appontement public sous concession à Gambsheim, situé en aval de Strasbourg, pour pallier le manque d'escale publique sur la section Strasbourg – Lauterbourg et visant à développer les flux touristiques sur la partie nord de la destination 'Alsace Rhin'.**

c. Enjeux territoriaux :

Le projet de concession à Gambsheim s'inscrit dans une volonté de valorisation du réseau VNF mais également de dynamisation de l'économie locale au travers des retombées touristiques (découverte des points d'intérêts et attractions du territoire, restauration, services).

Ces dimensions d'intégration et de valorisation territoriale ne sont pas à négliger pour la réussite du projet et notamment son acceptabilité par les riverains et les autorités locales.

La prise en compte des enjeux territoriaux et le développement progressif d'escales concourt à l'aménagement du territoire en structurant une offre touristique équilibrée et diversifiée, renforçant ainsi l'attractivité globale du linéaire.

Le potentiel du site de Gambsheim est à mesurer au regard de la dynamique actuelle de la croisière fluviale (voir annexe 1), de sa situation géographique et de la politique de développement qui sera mise en place par le futur concessionnaire.

## II. L'appontement de Gambsheim

### 1. Description du site et occupation actuelle

Le site de Gambsheim est situé en aval de la chute d'eau du barrage hydroélectrique de l'usine CERGA entre le PK 309.000 et le PK 310.000.

En cela, il partage l'utilisation du canal usinier avec cet acteur qui bénéficie d'une antériorité d'usage.

Un appontement est exploité actuellement au travers d'une convention d'occupation temporaire (COT) pour un usage privatif.

Il est prévu que cette COT prenne fin en septembre 2027, afin de permettre à l'occupant actuel de libérer l'espace avant le démarrage de la concession dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2028.




*Plan de situation*

Le périmètre foncier de la concession est le suivant (cf. plan en annexe 2) :

- Surface en eau pour appontement à couple : 5000 m²,
- Surface au sol : 3700 m²
- Chemin d'accès

Le concessionnaire sera également tenu de réaliser les travaux et aménagements nécessaires à l'accès (cf. annexe 5), à la desserte et à l'exploitation du Périmètre de la Concession et d'assurer, pendant toute la durée de la Convention, l'entretien courant du chemin d'accès au Périmètre de la concession.

La bathymétrie du canal d'exploitation est fournie en annexe 3 du présent document.

Une des conditions de mise en service de cet appontement sera l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Commission Centrale de Navigation sur le Rhin (CCNR).
VNF appuiera le futur occupant dans la démarche visant à inscrire son projet au calendrier d'approbation de la CCNR.
Pour cela le futur attributaire devra fournir à VNF les éléments techniques et d'implantations de son appontement. VNF se chargera de les faire inscrire à l'ordre du jour du Comité de validation de la CCNR.

Dans la mesure ou la signature du contrat est prévue, sauf contretemps, en juillet 2027, il conviendra de se conformer au calendrier CCNR suivant.

| | |
|---|---|
| Mi-juillet 2027 | Transmission des communications au secrétariat de la CCNE (pour traduction) |
| Début septembre 2027 | Passage en Groupe de Travail |
| Septembre 2027 | Adaptation et prise en compte des préconisations du GT le cas échéant |
| Début octobre 2027 | Passage en Comité |
| Mi-décembre 2027 | Session plénière pour adoption des résolutions et applicabilité |

## 2. Le projet d'appontement

L'Appontement désigne l'ensemble des ouvrages et installations permettant aux paquebots fluviaux d'accoster et d'embarquer/débarquer passagers et biens sur le Rhin.

a. Attendus et services envisagés pour le futur projet

Ce nouvel appontement sera exploité pour une durée de 15 ans à date d'entrée en vigueur programmée et fixée au 1er janvier 2028, sous forme d'une concession de service public régie par une convention.

L'Appontement à développer doit se conformer aux standards des anciens et des nouveaux bateaux naviguant sur le Rhin et ainsi permettre l'accueil optimal de paquebots fluviaux pouvant atteindre une longueur de 135 mètres.

Il est souhaité que l'Appontement dispose d'un système d'accueil de bateaux à couple afin de garantir la meilleure rentabilité possible au projet de concession.

Des lors que la date d'entrée en vigueur sera passée, le futur exploitant devra mener la politique commerciale, promotionnelle et conduire les travaux lui permettant d'optimiser les recettes qu'il pourra tirer du contrat de concession.

Conformément aux orientations prises par VNF et aux attentes des acteurs du tourisme fluvial, il est demandé d'optimiser la qualité de services des appontements et des conditions d'accueil des compagnies et des croisiéristes :

- Fiabilité et disponibilité des équipements,
- Électrification à quai,
- Sécurité des opérations d'escales,
- Stationnement, accès routier pour les cars de tourisme,
- Gestion des déchets,
- Idéalement, développement de prestations d'accompagnement des compagnies et aux équipes des paquebots amarrés,

b. Rémunération

Comme pour tout contrat de concession ; l'exploitant concessionnaire se rémunère sur l'exploitation de l'appontement.

c. Égalité de traitement

A ce titre, l'accès à ce nouvel appontement public doit être rendu possible pour tous les usagers, concurrent ou non du futur exploitant en proposant des tarifs qui respectent l'égalité de traitement des usagers devant le service public objet de la Convention.

d. Les travaux et investissements attendus

Le futur concessionnaire aura en charge la réalisation des investissements nécessaires au Service public concédé conformément à un programme pluriannuel d'investissement détaillé qu'il devra produire (budget, délai…).

Le futur concessionnaire s'appuiera sur un calendrier de travaux qui sera transmis à VNF.

Le Concessionnaire sera maitre d'ouvrage de l'ensemble des travaux objet des missions qui lui sont confiées au titre de la Concession.

Les investissements attendus sont les suivants :

- Construction d'un appontement permettant l'accueil à couple de paquebots fluviaux pouvant atteindre une longueur de 135 mètres, (obligatoire) ;

- Installations des équipements nécessaires à un système de branchement électrique à quai adapté aux bateaux faisant escale, (obligatoire), *voir annexe 4 - Schéma de principe de viabilité électrique*

- Aménagement de la voie d'accès avec un niveau de service adapté pour l'accueil de car de tourisme ; (obligatoire) *voir annexe 5 Viabilité routière*

- Tout autre investissement jugé utile par le futur concessionnaire (optionnelle)

En amont à ce projet de concession, Voies navigables de France a réalisé des études d'aménagement viaire (électrique et routier) que le soumissionnaire pourra trouver en annexe 4 et 5 à titre indicatif.

e. Entretien de la concession

Il s'agit de toutes les opérations permettant de maintenir conformes les ouvrages, équipements et installations, en bon état de propreté, de fonctionnement, d'exploitation et de sécurité.

f. Développement durable

L'exploitation de la concession doit se faire en respect des principes de développement durable en partant de l'alimentation à quai jusqu'à la gestion et le tri des déchets en passant par la création de valeur localement.

Dans le cadre de sa stratégie VNF est particulièrement attaché au verdissement du tourisme fluvial par l'électrification des opérations à quai.

g. Développement local et touristique

Il appartient au concessionnaire par son lien direct avec les tours opérateurs et les compagnies, de concourir à la mise en valeur de la destination et de l'offre touristique à proximité, en lien avec les acteurs locaux du tourisme.

h. Utilisation des outils VNF

Dans le cadre du suivi de la concession, il est attendu du Concessionnaire qu'il renseigne son activité dans des outils qui seront mis à disposition par VNF :

- Gescales : pour le report des plannings de réservation
- Oscar : pour la saisie des données financières et d'activité

## Annexes

Annexes - Études de trafic et Prévisions de croissance du marché

- ☒Analyse du trafic actuel de croisières sur le Rhin (annexe 1)
- ☒ Nombre de bateaux (annexe 1)
- ☒ Rapport annuel 2025 CCNR
  https://www.ccr-zkr.org/files/documents/om/om25_II_fr.pdf
- ☒ Étude annuelle réalisée pour la saison 2025 par CENTOURIS (Université de Passau) auprès des professionnels de la croisière fluviale en Europe
  https://www.centouris.de/fileadmin/user_upload/2025_Danube_Conference_CENTOURIS_ENG.pdf

Annexes Données techniques

- Caractéristiques du site :
  - ☒ Plan indiquant les limites géographiques de la Concession (annexe 2)
  - ☒ Bathymétrie (annexe 3)
  - ☒ Schéma de principe de viabilité électrique (annexe 4)
  - ☒ Viabilité routière (annexe 5)

- Contraintes réglementaires et navigation
  - ☒Règlement de Police pour la Navigation du Rhin (Dernière version en vigueur, cf. site internet CCNR)
    https://www.ccr-zkr.org/files/documents/reglementRP/rp1fr_01122025feuillets.pdf
  - ☒ CDNI - Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (Dernière version en vigueur, cf. site internet CDNI)
    https://www.cdni-iwt.org/wp-content/uploads/2025/12/CDNI_2026_janvier_FR_bd.pdf

Autres études socio-économiques

- ☒ Études filière paquebot fluviaux VNF (données 2018-2019)
  https://www.vnf.fr/vnf/brochure-et-lettress/etude-sur-la-filiere-paquebots-fluviaux/

# Annexe 1. Études de trafic et tendance du marché

## Évolution du nombre de passagers des paquebots rhénans et du nombre de bateaux de croisières aux écluses de Gambsheim de 2014 à 2025

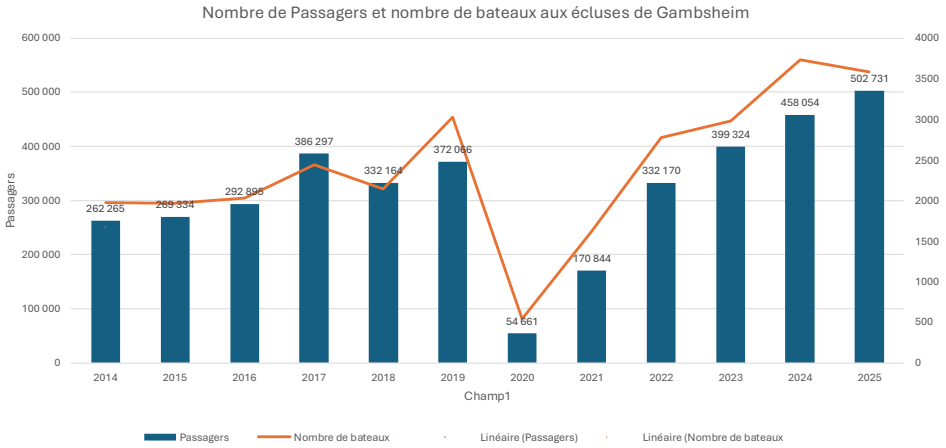
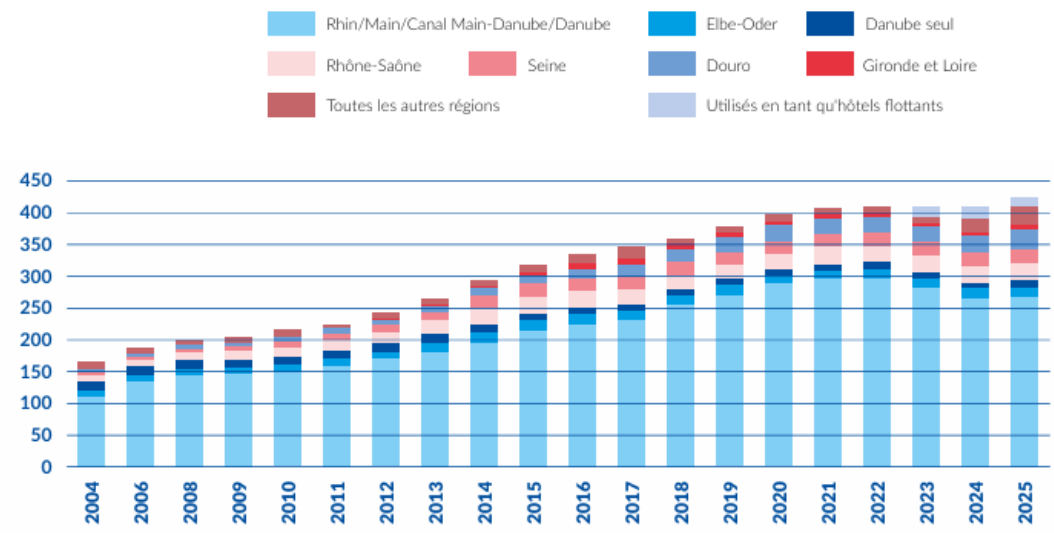




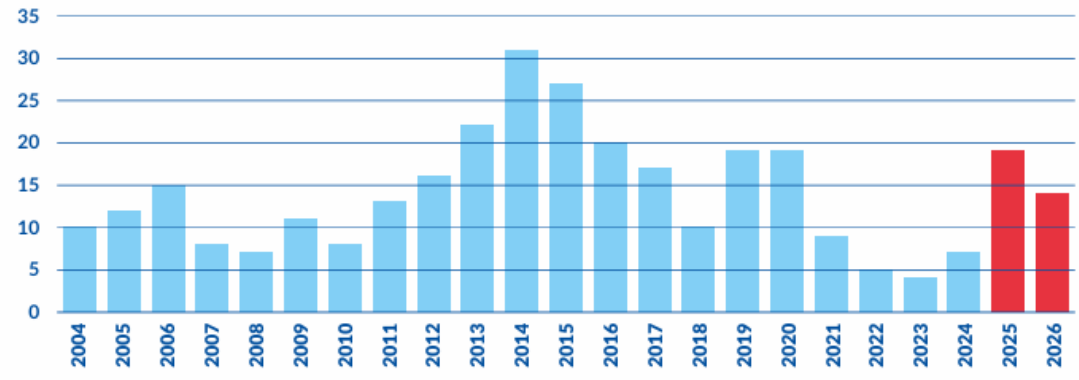

FIGURE 1 : **NOMBRE DE BATEAUX DE CROISIÈRE FLUVIALE OPÉRANT DANS L'UE PAR RÉGION D'EXPLOITATION** (2004-2025) *




*Source : A. Hader, The River Cruise Fleet Handbook (mai 2025)*

** 2025 : données fondées sur l'état des carnets de commandes au mois de mai 2025 ; 14 bâtiments sont utilisés temporairement en tant qu'hôtels flottants.*

FIGURE 2 : **NOUVEAUX BATEAUX DE CROISIÈRE FLUVIALE POUR LE MARCHÉ EUROPÉEN 2004-2026 ***




*Source : A. Hader, The River Cruise Fleet Handbook (mai 2025)*
** 2025 et 2026 : données fondées sur l'état des carnets de commandes au mois de mai 2025.*

**La filière croisière sur le Rhin supérieur**

Au cours de la saison 2024, 1,39 million de passagers (+14,0 % par rapport à 2023) ont voyagé à bord de bateaux à cabines sur les fleuves européens et généré 3,54 milliards d'euros de ventes brutes de billets.
Les voyageurs nord-américains dominaient le marché, représentant 41 % des passagers (Source CCNR).

Pour la clientèle française, le Rhin représente environ 24 % des croisières fluviales. Le Rhin est une destination des plus demandées avec le Danube et le Nil (Destination top 3 mondiale !).
Par ailleurs, il est à noter que le Rhin concentre les itinéraires les plus vendus (Amsterdam – Strasbourg – Bâle).
Il est parcouru d'une forte densité de villes touristiques majeures avec une accessibilité exceptionnelle.

Ainsi, en découle une forte standardisation des produits, des taux de remplissage élevés et la présence de tous les grands opérateurs.

À l'échelle française, la filière du tourisme fluvial représente environ 1,4 milliards d'Euros de retombées économiques, 6 100 emplois directs et plus de 15 millions de journées passagers.
Le segment évolue progressivement vers une offre premium / luxe, avec une clientèle à fort pouvoir d'achat.
Les croisières fluviales séduisent particulièrement les clientèles nord-américaines, les seniors aisés mais aussi une clientèle plus jeune en quête d'expériences.
On constate une forte demande pour les croisières œnologiques (vins du Rhin, Alsace), les circuits culturels et patrimoniaux et les événements saisonniers (ex : marchés de Noël).

Étude annuelle réalisée pour la saison 2025 par CENTOURIS (Université de Passau) auprès des professionnels de la croisière fluviale en Europe :

La dernière enquête sur l'industrie des croisières fluviales offre un aperçu complet de la situation et des attentes du secteur. 149 parties prenantes issues de compagnies maritimes, d'opérateurs touristiques, de destinations, d'institutions touristiques et de prestataires de services régionaux ont participé à l'enquête en ligne. Les résultats montrent que l'industrie est optimiste pour la saison 2026 malgré des conditions difficiles, avec une augmentation du nombre de passagers dans presque tous les marchés d'origine, une situation économique globalement stable et une meilleure coopération le long des rivières qui façonnent l'ambiance actuelle.

Dans le même temps, la pression pour agir reste élevée. Les niveaux d'eau bas et élevés, la capacité d'amarrage limitée, la hausse des coûts et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée comptent parmi les plus grands défis. Dans le domaine de la durabilité, il est clair que de nombreuses mesures – de l'alimentation à quai à la gestion des déchets en passant par la création de valeur régionale – ont déjà été mises en place, mais n'ont pas encore été mises en œuvre dans tous les domaines.

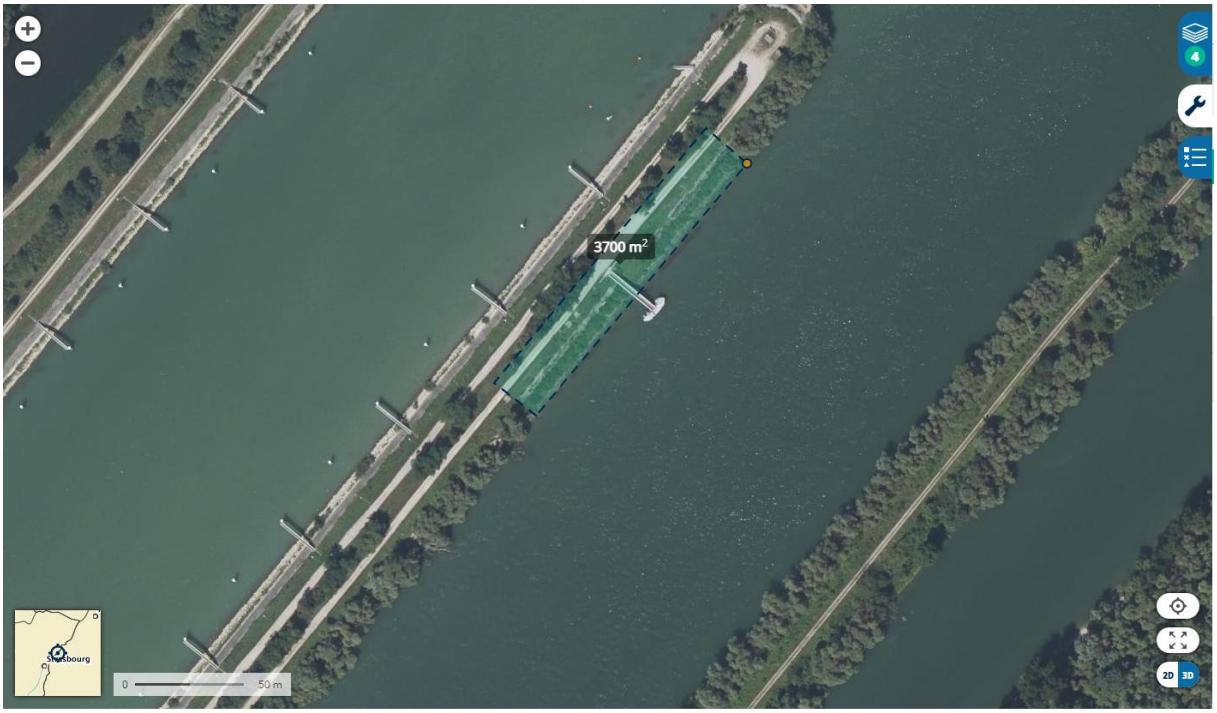
Les résultats complets offrent une orientation précieuse aux prestataires, aux destinations et à tous les acteurs du secteur – et soutiennent le développement durable du tourisme de croisière fluviale :

https://www.centouris.de/fileadmin/user_upload/2025_Danube_Conference_CENTOURIS_ENG.pdf

## Annexe 2. Plan indiquant les limites géographiques de la Concession

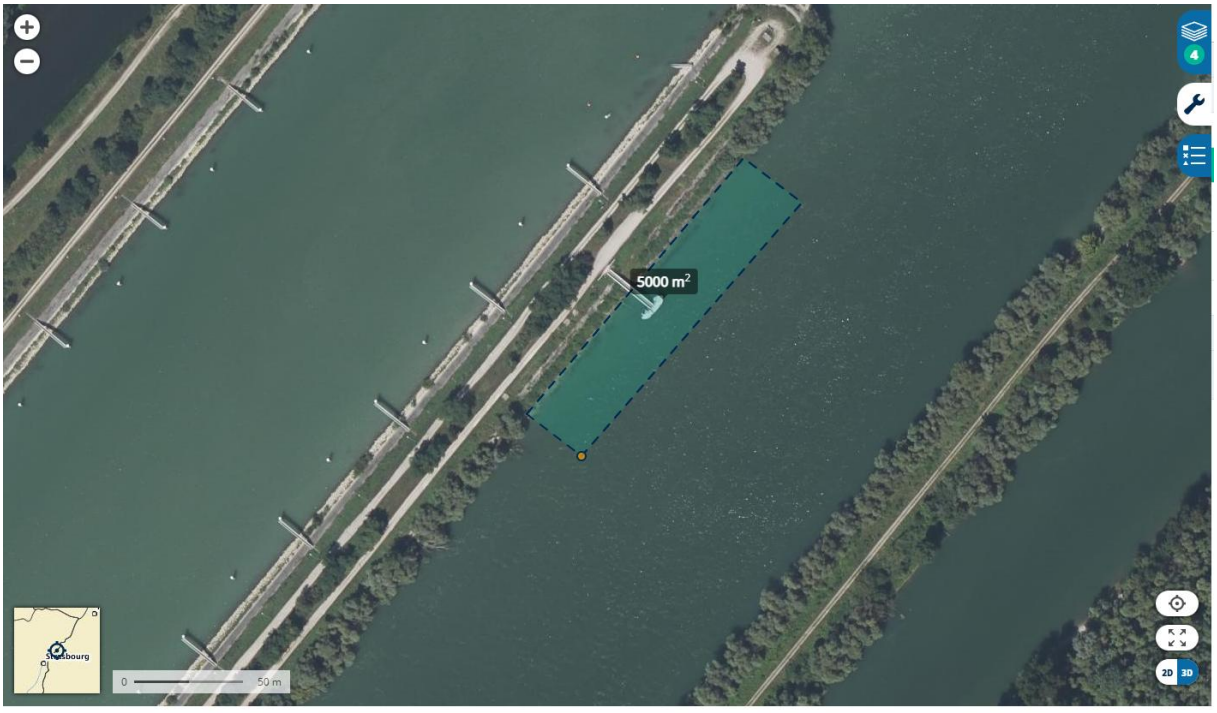
GPS : Latitude 48.690076, Longitude 7.918862

### Terrain Gambsheim



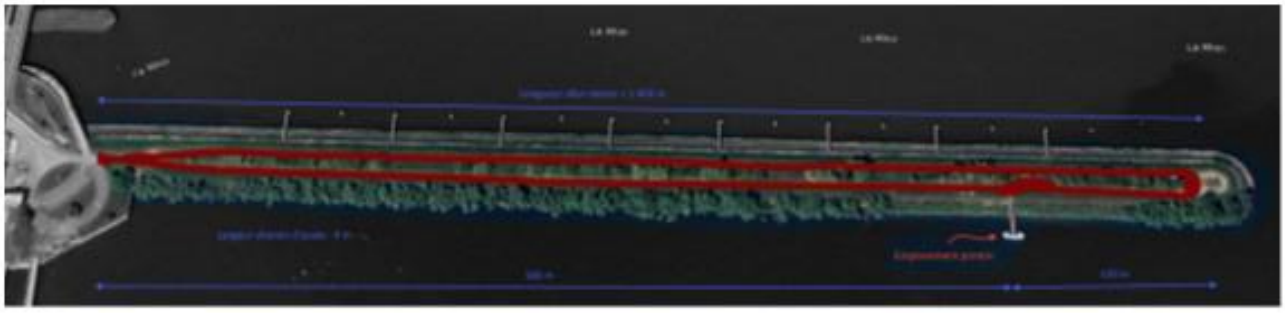

La surface du terrain de la concession est estimée à 3700 m².

### Plan d'eau Gambsheim



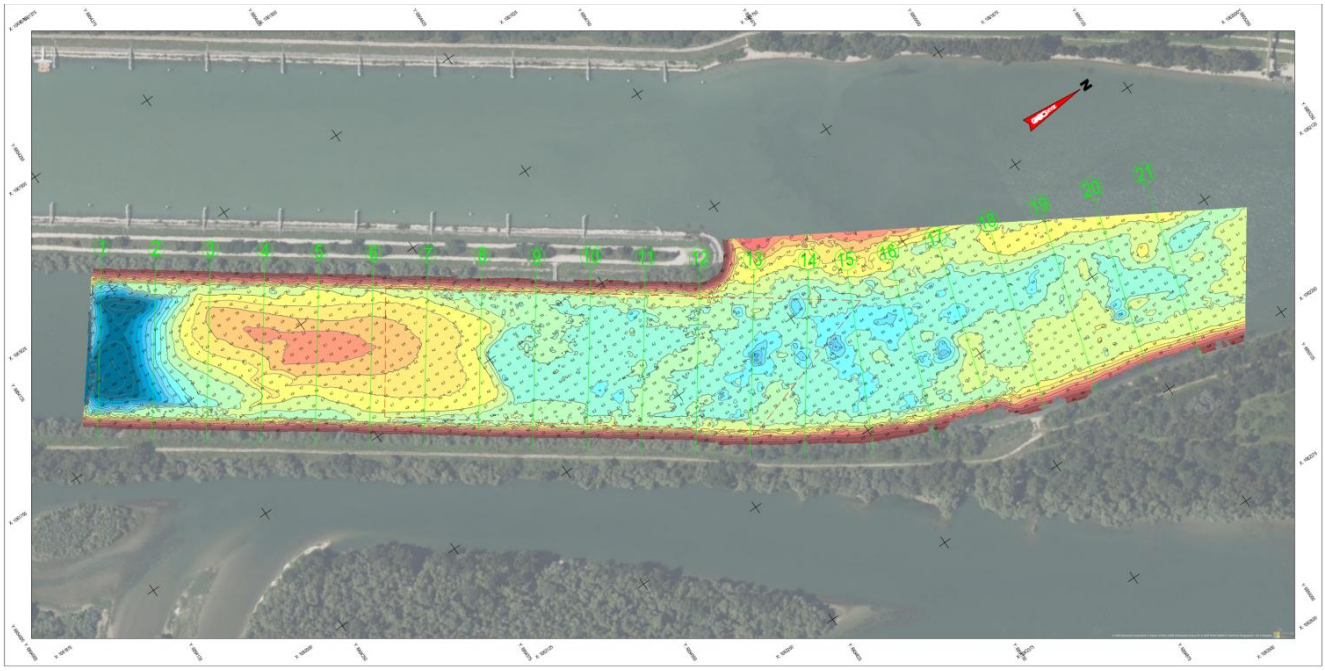

La surface du plan d'eau de la concession est estimée à 5000 m².

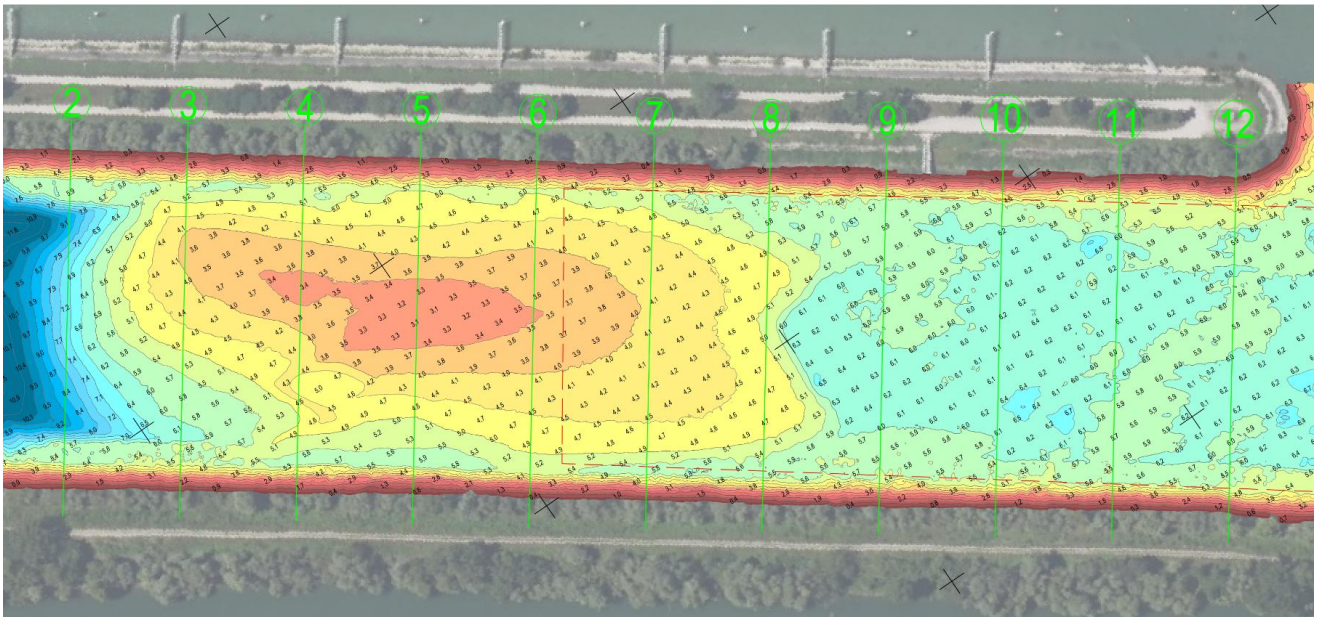
## Chemin d’accès



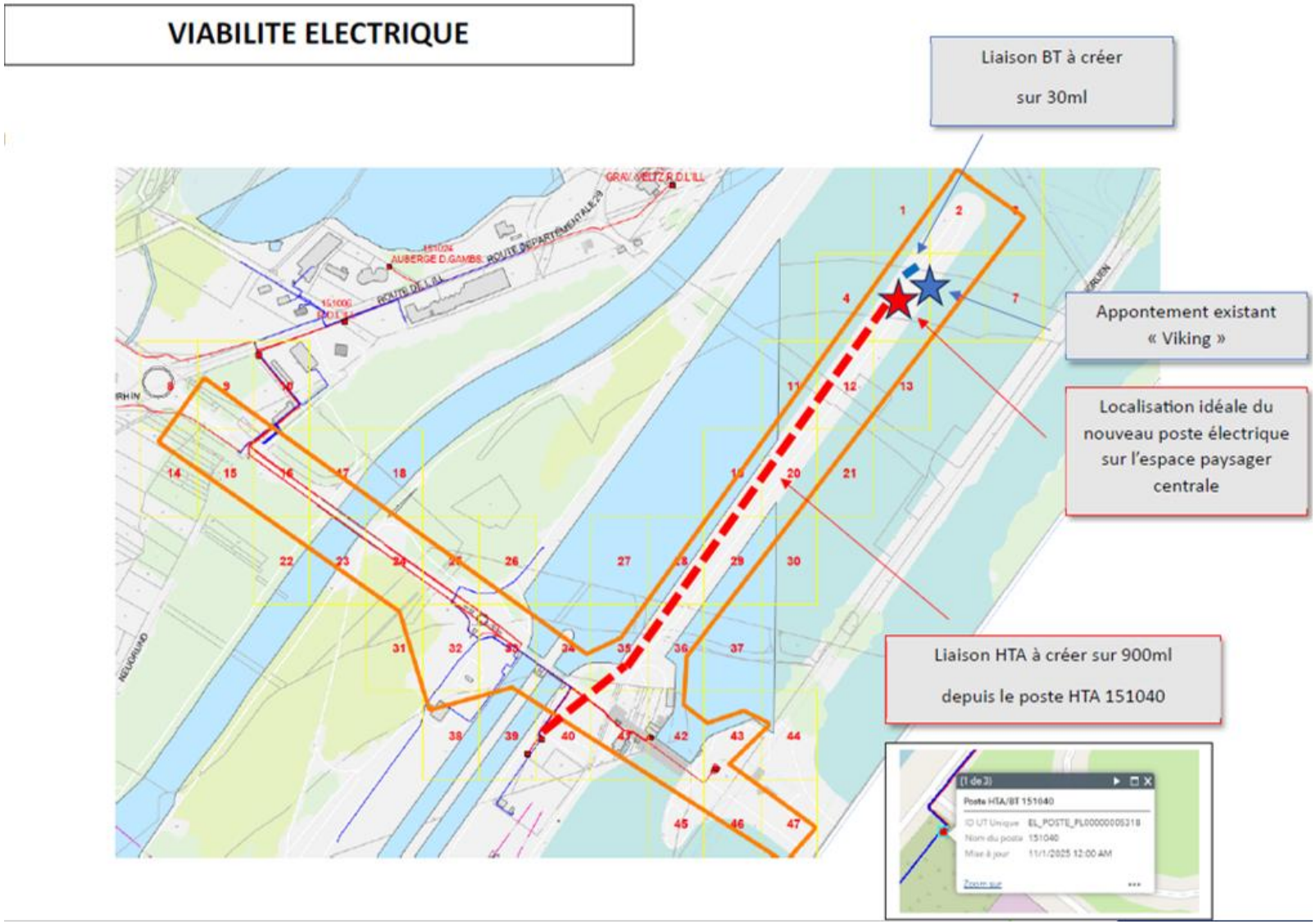
Le chemin d’accès est matérialisé en rouge sur le plan ci-dessus.

## Annexe 3. Relevé bathymétrique





## Annexe 4. Schéma de principe de viabilité électrique



## Annexe 5. Viabilité routière

| | Chemin | Surlargeur 1 | Surlargeur 2 | Surlargeur 3 | Total métrés |
|---|---|---|---|---|---|
| Longueur/m | 1400.00 | 40.00 | 16.00 | 11.00 | 1467.00 |
| largeur / m | 3.50 | 4.00 | 6.00 | | 13.50 |
| Base / m | | | | 3.00 | 3.00 |
| Surface /m | 4900.00 | 160.00 | 96.00 | 16.50 | 5172.50 |



